



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du **3 décembre 2012**, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-211** intitulé : **« Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2013) »**.

Ce règlement a pour objet **« de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services »**.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 13 décembre 2012.

Pascale Lebel,
Secrétaire substitut de l'arrondissement

